

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

**Communauté de Communes de la Moivre à la Coole**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**SÉANCE DU 4 JUIN 2020**

Le 4 juin 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Chaboudé de Courtisols, sous la présidence de M. Hubert ARROUART, Président, en vertu de la convocation faite le 29 mai 2020.

<b>Nombre de délégués :</b>		<b>Titulaires présents :</b> Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Sylvain ROGER, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONNET, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.
- en exercice	44	
- présents	39	
- représentés ou ayant donné pouvoir	2	
- votants	41	
- ont voté pour	41	<b>Etaient représentés :</b> Gérard ACOSTA par Milène ADNET (pouvoir), Victor OURY par Audrey SCHULLER (suppléante).
- ont voté contre	0	
- se sont abstenus	0	

**Absents :** Alexandre BODIN, Hubert FAUCONNIER, Hubert FERRAND.

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 863-2020**

**OBJET :**  
**Tarifs SPANC**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Maurice PIERRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 34-2014 du 24 février 2014 instaurant le tarif du SPANC aux particuliers ;  
Vu la délibération N° 93-2014 du 12 juin 2014 modifiant le tarif du SPANC aux particuliers ;  
Vu la délibération N° 451-2017 du 16 mars 2017 modifiant le tarif du SPANC aux particuliers ;  
Vu la délibération N° 531-2017 du 21 septembre 2017 décidant d'appliquer les tarifs du SPANC de la CCMC aux communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle ;  
Considérant la nécessité de procéder à une modification des tarifs applicables aux prestations réalisées dans le cadre du SPANC et facturées aux usagers ;  
Entendu la présentation du Président.

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

**DÉCIDE** de modifier les tarifs du SPANC et d'appliquer les suivants :

PRESTATIONS		TARIFS HT
CONCEPTION	Contrôle de conception du projet d'installation d'Assainissement Non Collectif	55,00 €
FIN DE TRAVAUX	Contrôle de bonne exécution des travaux	110,00 €
	Contre-visite pour vérification des travaux en cas de non-conformité avérée au 2ème contrôle des travaux	100,00 €
CESSION	Diagnostic d'assainissement non Collectif avant vente	100,00 €
	Contrôle de l'installation Non conforme et Vendue depuis plus d'un an	100,00 €
PERIODIQUE	Contrôle périodique (Vérification de bon fonctionnement et d'entretien)	80,00 €

Extrait certifié conforme,



Hubert ARROUART

Hubert ARROUART  
2020.06.12 10:19:00 +0200  
Ref:20200609\_170605\_2-2-O  
Signature numérique  
le Président